

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-012

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-deux février
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 13 février 2023** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Mickaël JOLIVET-BALON, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Florent LAMOISSIERE.

Objet de la délibération : Acceptation don d'une caravane

M. Christian SERVAGE expose,

M. VERLYCK Jean-Luc 15 rue du Petit Marais 52152 TRESSIN, locataire d'un emplacement au Camping Le Clos du Pin 1222 route de la Vallée du Bouchet 74450 Grand Bornand a mis fin à la location de l'emplacement dédié à sa caravane.

M. VERLYCK Jean-Luc a donc décidé de faire don de cette caravane à la commune.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ACCEPTER** le don de cette caravane et de l'enregistrer sur l'inventaire de la commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Délibération votée à L'UNANIMITÉ.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-012

Transmis en Préfecture le :
Rendue exécutoire le :
Le Maire,
Christophe FOURNIER

